



SARL Soldner Maréchalerie
11 rue de Strueth
68210 MERTZEN
Tél : 06 50 13 39 62
soldner.marechaldu68@gmail.com
SIRET : 82919033900020

Conditions Générales de Vente (CGV) – Services de Maréchalerie

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les droits et obligations du maréchal-ferrant (ci-après 'le Prestataire') et de son client (ci-après 'le Client') dans le cadre de la fourniture de prestations de maréchalerie (parage, ferrage, suivi, etc.). Toute commande de prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

2. Prestations proposées

Le Prestataire propose notamment :

- Le parage des équidés
- Le ferrage (classique, orthopédique ou spécifique, un devis sera établi pour les ferrures spéciales)
- Les conseils en entretien de la ferrure et du pied
- Les interventions de suivi selon les besoins de l'animal.

3. Tarifs et conditions de règlement

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC). Les tarifs peuvent varier selon la prestation, le déplacement et les éventuels frais supplémentaires. Des frais de déplacement s'appliquent au-delà de 100 km. Le paiement est exigible comptant, avec un délai accordé de 15 jours maximum. Les modes de règlement acceptés sont : espèces, chèque, virement bancaire ou règlement direct via le site internet de suivi des prestations. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées conformément à la législation en vigueur.

4. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Tenir l'équidé propre, attaché et disponible à l'heure convenue
- Mettre l'animal dans un lieu sécurisé, adapté, plat, propre, sec, avec un point d'eau et une prise électrique à proximité
- Signaler tout problème de santé, comportement particulier ou antécédent influençant l'intervention
- Être présent (ou représenté) lors de la prestation.

En cas d'impossibilité d'intervention imputable au Client (animal absent, non manipulable, lieu dangereux...), la prestation pourra être facturée partiellement ou totalement. Le Prestataire se réserve le droit de refuser de ferrer un cheval non manipulable ou non éduqué.

5. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Exécuter ses prestations avec compétence, soin et dans le respect du bien-être animal
- Utiliser du matériel conforme et adapté
- Informer le Client de tout problème nécessitant éventuellement l'intervention d'un vétérinaire
- Garantir pendant 6 semaines en cas de déferrage ou boiterie et à revenir sous 48h autant que possible
- Adapter la ferrure et se réserver le droit de rajouter des étampures ou des pinçons si cela optimise l'équilibre et la tenue du fer.

6. Responsabilités

Le Prestataire n'est pas responsable des blessures ou accidents liés au comportement imprévisible de l'équidé. Le Client reste responsable de son animal et des dommages que celui-ci pourrait causer aux personnes, au matériel ou aux infrastructures. Aucune garantie de résultat médical ou sportif n'est donnée : la prestation vise uniquement l'entretien physiologique des pieds du cheval.

7. Annulation et report

Toute annulation ou report doit être signalé au moins 48h à l'avance. À défaut, la prestation pourra être facturée.

8. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, tout différend sera soumis aux tribunaux compétents du lieu d'exercice du Prestataire.

9. Données personnelles

Les informations recueillies auprès du Client (nom, coordonnées, etc.) sont utilisées uniquement pour la gestion des rendez-vous et la facturation. Elles ne sont pas transmises à des tiers, sauf obligation légale.

10. Acceptation des CGV

Le fait de commander une prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

